canton de vaud

LIBERTÉ ET PATRIE

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil

Affaires extérieures 2012

Sommaire

Introduction 3

1. Le Canton de Vaud sur la scène fédérale 4
La Métropole lémanique
Léman 2030 5
Mobilité
Nouvelles infrastructures 6
Contournement de Morges
Transchablaisienne 7
Députation vaudoise
Politique européenne 8
Fiscalité des entreprises
Clud des 100
Vaudois de Berne
Imposition selon la dépense 9
Péréquation financière
Programme de consolidation
Accord sur l'électricité
Conférence sur les agglomérations
Projet de territoire Suisse
Aménagement du territoire
Médecine hautement spécialisée 10
Hôpitaux : la garantie qualité
Primes assurance maladie
Echanges de données
Clause du besoin
Politique agricole
Neuropolis 11
Swissness
Jeux d'argent
Parc d'innovation
Recherche et innovation
Initiative sur la musique 12
Professions de la santé
Gardes-frontière
Micropolluants
Réseau national de sécurité

2. Le Canton de Vaud sur la scène intercantonale 13
Hôpital Riviera-Chablais
Projets d'agglomération
Plan directeur de la Broye 14
Gymnase intercantonal de la Broye
Assainissement de la Broye
Projet du Grand Genève
Harmonisation agricole 15
Nouvelle politique régionale
Greater Geneva Bern area
Détention pour mineurs
Nouvelles places de détention
Plan d'études romand
Haute école pédagogique
HarmoS
3e correction du Rhône 16
Politique énergétique
Informatique commune
Rencontres gouvernementales 17
Neuchâtel
Fribourg
Planifications éoliennes

3. Le Canton de Vaud sur la scène transfrontalière 18
Les 25 ans du Conseil du Léman
Conférence TransJurassienne 19
Chablais franco-suisse
Interreg
Quelques projets Interreg
avec participation vaudoise 20

4. Le Canton de Vaud sur la scène internationale 22
Mission économique au Japon
Chine et santé publique
CHUV et Chine 23
Fédérations sportives
Sport international
Cluster du sport international
Distinctions culturelles
Le MCBA s'expose à Paris 24
Université d'été 2012
Sommet de Rio
Coopération au développement 25
Promotion de la santé
Mission chirurgicale au Bénin
La coopération en chiffres
Visites et rencontres diplomatiques

Annexe I. Consultations fédérales 26
Annexe II. Conventions intercantonales
et avec la Confédération 28
Annexe III. Représentation
du Canton de Vaud 29

Rapport sur les affaires extérieures

2012

Photos: *Jean-Bernard Sieber (ARC) sauf CFF (p.6), Zellweger (p.7), David Rosembaum-Katzman (p.14), Le Nouvelliste/Hofmann (p.16), CDL (p.18), Projet d'agglomération franco-valdo-genevois (p.20), CNRS (p.20), Minnovarc (p.21), arjurassien.ch (p.21)*

Couverture *: Prise de vue provenant de STRATO-1 (lâché le 8 septembre 2012), projet d'imagerie haute définition par ballon stratosphérique mis sur pied par une équipe d'astronomes amateurs vaudois. Lâcher de STRATO-2 prévu pour avril 2013. (swiss-strato.com)*

Graphisme et mise en page *: Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud*

Impression: *CADEV*
Ce rapport est imprimé sur papier recyclé à 100 %

Commandes:
Office des affaires extérieures
021 316 44 11
info.oae@vd.ch

canton de vaud

Introduction

Le rapport annuel du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les affaires extérieures du Canton de Vaud passe en revue l'année 2012. Il revient sur les différentes démarches entreprises dans le but de défendre les intérêts du Canton de Vaud dans les dossiers fédéraux. Ce rapport recense également les principales collaborations intercantonales et transfrontalières. Enfin, il évoque les différentes actions menées par le Gouvernement pour promouvoir l'image du Canton de Vaud et renforcer son rayonnement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières nationales.

Sur le plan fédéral, le Canton de Vaud s'est montré actif dans de nombreux dossiers. Les échanges entre le Conseil d'Etat et la députation vaudoise, lors des Conférences des affaires fédérales, par des contacts directs ou encore par l'intermédiaire de l'Office des affaires extérieures, ont permis de faire ressortir les intérêts du Canton de Vaud, en particulier dans les dossiers de politique fédérale. Par ailleurs, convaincu de la nécessité de collaborer avec ses voisins, le Canton de Vaud s'implique fortement dans les instances intercantonales et transfrontalières afin de faire entendre sa voix et celle des cantons en général.

La Métropole lémanique fête en 2012 sa première année d'existence. Sa création représentait une étape supplémentaire dans le développement des collaborations sectorielles établies de longue date entre Vaud et Genève. Les premiers pas de la Métropole lémanique peuvent être qualifiés de positifs. En effet, les actions menées sous l'égide de la Métropole, dans les domaines de la mobilité, de la science ou dans celui de l'accueil des organisations internationales et de fédérations sportives internationales ont permis des réalisations concrètes, évoquées dans ce rapport.

Cette année encore, la mobilité, plus précisément le développement des réseaux ferroviaire et routier, figure parmi les priorités du Conseil d'Etat et occupe une place importante dans l'agenda fédéral. Poursuivant une stratégie déployée dès 2008 dans la perspective des grands programmes d'infrastructures de la Confédération, le Canton de Vaud a constamment réaffirmé, chiffres à l'appui, l'important besoin de rattrapage dans une région qui connaît une progression économique et démographique hors norme. Sous l'égide de la Métropole lémanique et en collaboration avec Genève, mais aussi avec les autres cantons de Suisse occidentale, Vaud s'est engagé pour faire reconnaître ce besoin de rattrapage par la Confédération ainsi que par le Parlement. Il a œuvré afin que les projets romands figurent parmi les projets à réaliser à court et moyen termes, notamment afin d'éviter l'émergence d'un réseau national à deux vitesses.

Le Conseil d'Etat, par le biais du programme de législature, s'est également engagé à développer et soutenir des projets stratégiques d'envergure participant au rayonnement du Canton. Citons pour exemple le projet Humain Brain, réunissant des biologistes et des physiciens de l'EPFL, des universités de Lausanne et de Genève ainsi que du CHUV pour créer, au moyen d'un supercalculateur, un cerveau artificiel biologiquement précis. Projet majeur pour le développement des neurosciences, Human Brain a déposé sa candidature au programme de soutien à la recherche fondamentale de l'Union européenne. Mentionnons enfin le Cluster du sport international dont le but est de valoriser, dans de nombreux domaines, la présence sur sol vaudois des 56 fédérations et organisations sportives internationales.

1. Le Canton de Vaud sur la scène fédérale

Le Canton de Vaud s'engage pleinement sur la scène fédérale. Il travaille en partenaire attentif et responsable de la Confédération. Il veille à défendre ses intérêts, souvent par des actions concertées et menées avec d'autres cantons.

La Métropole lémanique

La Métropole lémanique a vécu en 2012 sa première année complète. La signature de l'accord qui lui a donné naissance, le 9 novembre 2011, constituait une étape supplémentaire dans le développement des collaborations sectorielles établies de longue date entre Vaud et Genève. En matière de mobilité, la Métropole lémanique s'est montrée particulièrement active tout au long de l'année. Face aux défis du rail et de la route, Vaud et Genève ont travaillé de concert, s'exprimant généralement d'une même voix pour rappeler la place de la Métropole lémanique dans l'économie suisse et souligner l'important besoin de rattrapage pour ses infrastructures de transports.

Dans cet esprit de partenariat, les deux gouvernements ont réuni pour la première fois leur députation fédérale respective, à Berne, en marge de la session parlementaire d'été. Le but de cette séance était d'informer et d'échanger sur le dispositif métropolitain ainsi que sur les enjeux liés aux aménagements ferroviaires et autoroutiers. En novembre, alors que le Conseil des Etats s'apprêtait à traiter le dossier des aménagements ferroviaires, une délégation de la Métropole lémanique composée de quatre conseillers d'Etat a été reçue par la conseillère fédérale Doris Leuthard pour évoquer les différentes étapes et le calendrier des aménagements attendus à moyen et à long terme sur les réseaux ferroviaire et routier. Le Comité rail-route Vaud-Genève, créé par les associations économiques vaudoises et genevoises suite aux accords Vaud-Genève de 2009, a été étroitement associé aux démarches de la Métropole lémanique.

En juin 2012 également, la Métropole lémanique a été associée au lancement du projet Neuropolis, par l'EPFL et les universités de Lausanne et de Genève. Dédié aux neurosciences et aux sciences de la stimulation, Neuropolis réunit différentes visions scientifiques et offre des perspectives exceptionnelles pour relever un défi majeur du XXIe siècle : comprendre le cerveau humain. Pour y par-

Gouvernements et députations fédérales des cantons de Vaud et de Genève se sont réunis le 5 juin 2012 à Berne pour la première conférence des affaires fédérales de la Métropole lémanique.

Surprise pour les pendulaires lémaniques de ce RegioExpress Lausanne-Genève: Nuria Gorrite et Michèle Künzler, conseillères d'Etat vaudoise et genevoise en charge de la mobilité, ainsi que Laurent Staffelbach, chef du projet Léman 2030, leur ont présenté les améliorations substantielles de l'offre avec une première étape intervenant dès 2013.

venir Neuropolis prévoit la construction de deux entités. Une infrastructure lausannoise de recherche construite sur le terrain des hautes-écoles UNIL-EPFL, avec un espace public dédié au cerveau. Et une infrastructure genevoise, à proximité des hôpitaux universitaires, qui hébergera un nouvel institut d'imagerie moléculaire translationnelle.

Au mois de novembre, les deux gouvernements ont publié le Mémento statistique de la Métropole lémanique. Ce document dresse un portait chiffré de la Métropole lémanique et souligne le poids de ses deux composantes à l'échelon national. Cette réalisation, qui repose sur une collaboration entre Statistique Vaud et l'Office genevois de la statistique, complète l'indicateur statistique, quant à lui périodiquement mis à jour sur le site de la Métropole lémanique. Ces indicateurs confirment notamment le renforcement de son statut de deuxième pôle économique du pays, ou encore son développement démographique exceptionnel.

Enfin, dans le domaine des relations internationales, les deux cantons, en étroite collaboration avec le Centre d'accueil de la Genève internationale, travaillent au développement des prestations proposées aux institutions et fédérations sportives internationales, ainsi qu'à leurs collaborateurs.

Léman 2030

Depuis la signature en 2009 de la Convention sur les infrastructures d'importance suprarégionale, les cantons de Vaud et de Genève travaillent en étroite collaboration. Leur décision de préfinancer pour 300 millions de francs les travaux des chantiers disposant d'une base légale d'une part, et les études des projets pas encore confirmés par décision parlementaire d'autre part, a conduit à la conclusion d'une convention engageant les deux cantons ainsi que les CFF et l'Office fédéral des transports. Cette convention a est à l'origine du projet « Léman 2030 » dont les travaux se sont poursuivis en 2012. Grâce à cet effort d'accélération, les projets portés par la Métropole lémanique ont atteint un niveau de maturité les faisant figurer parmi les projets prioritaires de la Confédération et permettant d'envisager une réalisation anticipée. Pour les usagers, ces travaux ont conduit à une très nette amélioration de l'offre. Effectif depuis le 9 décembre 2012, le nouvel horaire permet d'améliorer la cadence, le confort et la rapidité. Ainsi, entre Lausanne et Genève, 33 % de places assises supplémentaires sont désormais disponibles.

Mobilité

Les défis liés à la mobilité occupent depuis plusieurs années une place importante dans l'agenda politique de la Confédération. En 2012, les Chambres fédérales ont étudié les messages sur le « financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire » et se sont prononcés sur le projet de modification de l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales, dans lequel figure le futur contournement de Morges. Enfin, l'Administration fédérale a débuté en 2012 l'étude des nouveaux projets d'agglomération (Rivelac et Chablais agglo) ainsi que la deuxième étape des aménagements prévus par les agglomérations déjà soutenues par la Confédération.

Le développement des infrastructures de transport est essentiel pour accompagner le dynamisme économique et la croissance démographique. Vaud et Genève constatent

cependant que, depuis vingt-cinq ans, la Suisse occidentale souffre d'un retard en matière d'investissements et de développement des infrastructures. Dans les programmes NLFA (nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes), Rail2000 et ZEB (futur développement de l'infrastructure ferroviaire), seuls 26 % des montants ont bénéficiés à la Suisse occidentale alors que cette dernière représente près de 40 % de la population et du territoire suisses. Ces taux sont plus parlant encore à l'échelle de la Métropole lémanique, puisque seulement 5,7 % des montants engagés dans le développement du rail depuis 25 ans y ont été investis, alors que les deux cantons représentent 15 % de la population et financent 23 % de l'impôt fédéral direct.

Nouvelles infrastructures

Le projet de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire du Conseil fédéral propose la création d'un nouveau fonds permettant d'assurer sur la durée le financement du rail et fixe le programme de développement stratégique pour l'infrastructure ferroviaire avec une première étape à l'horizon 2025. En décembre 2012, le Conseil des Etats s'est prononcé à l'unanimité en faveur de la variante élargie à 6,4 milliards de francs proposée par sa Commission des transports et des télécommunications.

Cette variante, soutenue par Vaud et Genève, comprend des améliorations essentielles pour la Métropole lémanique et pour le bon fonctionnement de l'axe est-ouest. Y figure notamment l'augmentation de la capacité de la gare de Genève-Cornavin, avec la réalisation de deux quais supplémentaires, aménagement indispensable pour augmenter la capacité et assurer le développement de l'offre sur l'axe Saint-Gall-Genève et sur la ligne du pied du Jura. Il en va de même pour les travaux d'aménagement du nœud ferroviaire de Lausanne, d'un montant d'environ un milliard de francs, sans lesquels les nouveaux trains à deux étages de 400 mètres de long ne pourraient être mis en service sur la ligne du Plateau.

Afin d'assurer le financement de cette première étape à 6,4 milliards de francs, le Conseil des Etats s'est prononcé en faveur de l'augmentation d'un pour mille du taux ordinaire de la TVA entre 2018 et 2030. Par ailleurs, le Conseil des Etats a précisé les projets qui figureront dans la deuxième étape, ainsi que certains travaux préparatoires, notamment pour le tronçon Lausanne-Berne. Le dossier a été transmis au Conseil national qui devra se déterminer au courant de l'année 2013. Le dernier mot appartiendra au peuple, qui sera appelé aux urnes en 2014.

Contournement de Morges

En 2012, le Parlement fédéral a confirmé l'inscription du contournement de Morges dans l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales. Plusieurs questions subsistent cependant, dont celles liées à la réalisation et au financement d'une artère permettant aux automobilistes circulant sur l'autoroute de contournement de rejoindre, au niveau de Denges-Ecublens, l'axe historique pour relier Lausanne par le sud. Autre élément d'incertitude: le calendrier de réalisation. Le financement d'un deuxième tube routier au Gothard, si le projet du Conseil fédéral est accepté par le Parlement et par le peuple en cas de référendum, pourrait pénaliser les projets autoroutiers en plaine et à proximité des agglomérations.

Une nouvelle rame Duplex Regio, mise en service en décembre 2012 lors de l'introduction du nouvel horaire Romandie 2013, quitte la gare de Lausanne en direction de Genève.

Le Comité rail-route Vaud-Genève a fait savoir son inquiétude au Conseil fédéral et a exigé des garanties pour que ce nouveau tunnel ne se fasse pas au détriment des projets indispensables à la Métropole léma-

Le viaduc sur l'autoroute A9, à l'instar des 3 autres ouvrages de la H144, a fait l'objet d'un concours visant à la meilleure intégration possible dans le paysage. Le chantier a été conduit dans le respect du développement durable.

nique, à savoir le Contournement de Morges, les nouvelles jonctions autour de Lausanne ainsi que l'élargissement du contournement de Genève. Rappelons que l'autoroute Lausanne-Genève est d'ores et déjà saturée avec 105 000 véhicules/jour au niveau de l'échangeur de Crissier alors que 130 000 véhicules/jour sont prévus en 2030.

Transchablaisienne

La H144 entre Rennaz (VD) et Les Evouettes (VS) a été inaugurée et mise en service le 8 novembre 2012. Sa réalisation a nécessité la construction de quatre ouvrages d'art importants. Lien entre les Chablais vaudois et valaisan, elle apporte la fluidité du trafic, la sécurité des usagers et une meilleure qualité de vie. La H144 est le fruit d'une large concertation, conduite avec les communes, les associations de protection de l'environnement et les agriculteurs. Elle est exemplaire par son intégration dans le paysage et ses aménagements en faveur de la biodiversité et de la faune. Son coût total de 118 millions de francs est assumé par la Confédération (66 millions), le Canton de Vaud (45 millions) et le Canton du Valais (7 millions).

Députation vaudoise

Quatre fois par an, le Conseil d'Etat convie la députation vaudoise à la Conférence des affaires fédérales. Le principe d'un échange régulier et systématique entre le gouvernement cantonal et la députation fédérale sur les dossiers d'importance est régi depuis 2007 par la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat, conformément à l'art. 118 de la Constitution vaudoise. En 2012, trois de ces séances se sont tenues à Berne durant les sessions parlementaires.

Le 5 juin 2012, la rencontre a pris une dimension particulière. Pour la première fois de leur histoire, les gouvernements vaudois et genevois se sont unis pour inviter leur députation respective à une séance commune. A l'entrée de l'Empire-Saal du Restaurant im « Äusseren Stand », dans le salon où la Constitution de 1848 a été adoptée par la Diète, les drapeaux vaudois et genevois entouraient la bannière de la Métropole lémanique. Les principaux dossiers suivis par les deux cantons ont fait l'objet d'échanges avec les députés aux Chambres fédérales.

L'organisation des échanges entre le Conseil d'Etat et la députation vaudoise fera l'objet de quelques aménagements en 2013, de sorte à proposer un traitement différencié entre les dossiers majeurs en cours de traitement aux chambres fédérales et ceux qui impliquent une stratégie à plus long terme.

Présidente de la Confédération, Eveline Widmer-Schlumpf s'est entretenue avec les 100 plus importants contribuables vaudois, invités comme chaque année par le chef du Département des finances et des relations extérieures, Pascal Broulis.

Politique européenne

Pour intensifier et optimiser leur collaboration, la Confédération et les cantons ont signé une convention le 5 juin 2012 et mis en place un organe politique permanent voué à l'échange d'informations. Les cantons sont directement concernés par les Accords bilatéraux signés entre la Suisse et l'UE. Ils ont pris position le 1er juin 2012 au sujet des principes de solutions institutionnelles avec l'UE proposés par le Conseil fédéral et les soutiennent. Ils ont en particulier accepté les propositions concernant la surveillance des Accords bilatéraux et les voies de droit, notamment l'instauration d'une autorité nationale de surveillance indépendante. Selon les cantons, ces autorités doivent toutefois permettre d'assurer de manière égale la conformité aux accords tant sur le plan de la Confédération que des cantons. Le Conseil fédéral a adopté ses propositions de solution le 15 juin 2012.

Fiscalité des entreprises

L'Union européenne estime que les régimes fiscaux des entreprises dans certains cantons sont discriminatoires du fait que ces derniers imposent différemment les bénéfices à l'étranger de ceux qui sont réalisés sur le territoire suisse. Le Conseil fédéral a donc adopté, le 4 juillet 2012 et après consultation des commissions parlementaires, un mandat de dialogue avec l'UE afin de trouver une solution qui préserve la compétitivité de la place économique suisse, qui tienne compte des contraintes budgétaires de la Confédération et des cantons, tout en étant acceptable sur le plan international. Le 1er juin 2012, les gouvernements cantonaux avaient accepté d'ouvrir un nouveau dialogue fiscal avec l'Union européenne au sujet du régime d'imposition des entreprises. Une organisation de projet réunissant Confédération et cantons a été mise en place afin d'élaborer des solutions concrètes pour la mise en oeuvre des éventuels résultats issus du Dialogue fiscal avec l'UE.

Imposition selon la dépense

La révision de la loi sur l'imposition d'après la dépense a été adoptée à une très large majorité par le Parlement fédéral, durant la session d'automne 2012. Au sein de la Conférence latine des directrices et directeurs des finances, le Canton de Vaud a activement soutenu cette révision, qui durcit les conditions d'application, en relevant la dépense minimale prise en compte dans le cadre des impôts cantonaux et fédéral. En 2010, cet instrument a permis de générer quelque 669 millions de francs de recettes fiscales directes, dont plus de 200 millions de francs pour le Canton de Vaud.

Péréquation financière

La péréquation financière vise à doter les cantons dont les ressources – plus précisément la capacité économique fiscalement exploitable - sont inférieures à la moyenne de fonds à libre disposition. En 2013, neuf cantons considérés comme disposant d'un fort potentiel de ressources paieront pour les 17 autres cantons. Vaud et Genève, qui s'acquittent respectivement de 54,5 et 257 millions de francs au titre de la solidarité intercantonale, sont les seuls contributeurs romands. Zurich, Schwytz, Nidwald, Zoug et Bâle-Ville contribuent également à alimenter le fonds péréquatif, à l'instar de Bâle-Campagne et Schaffhouse qui, de peu, entrent également dans la catégorie des cantons à fort potentiel de ressources. Au terme de la période de contribution 2012-2015, les critères définissant le potentiel de chaque canton seront réexaminés.

Programme de consolidation

Le Conseil fédéral propose dans son projet de Programme de consolidation et de réexamen des tâches de la Confédération 2014 des mesures d'allègement budgétaires à court terme, à hauteur de 700 millions de francs par an entre 2014 et 2016. Le Conseil fédéral précise en parallèle le contenu et le calendrier de mesures de grande portée découlant du réexamen des tâches (réformes dans le domaine des transports, de la prévoyance vieillesse ainsi que le développement de l'armée). Ces dernières seront présentées ultérieurement dans des messages séparés. Les cantons estiment que ce programme peut être soutenu, abstraction faite du bref délai pour l'audition, qui est inacceptable. Une bonne santé financière au niveau fédéral est également dans l'intérêt des cantons et le projet évite les reports de charges directs sur les cantons. En revanche, les cantons rejettent les mesures prévoyant des coupes budgétaires dans les universités, les EPF, dans le domaine de l'agriculture, ainsi que les ordres de priorités et les augmentations de l'efficacité dans le transport ferroviaire. Les Chambres fédérales se prononceront sur cet objet au cours de l'année 2013.

Club des 100

Chaque année depuis 2005, le Département des finances et des relations extérieures réunit les 100 plus importants contribuables du canton. Le « Club des 100 » permet un échange entre les acteurs économiques, le gouvernement et l'administration fiscale. En 2012, la réunion s'est tenue à l'IMD, l'institut international pour cadres d'entreprise. A cette occasion, le Conseil d'Etat vaudois a accueilli la Présidente de la Confédération Eveline Widmer-Schlumpf.

Vaudois de Berne

Le renforcement des relations entre le Canton de Vaud et la Berne fédérale est l'une des priorités du Gouvernement vaudois. Dans le but d'évoquer des préoccupations communes, le Gouvernement vaudois réunit les cadres de l'Administration fédérale et les dirigeants d'institutions nationales ayant un lien avec le canton de Vaud. Depuis 2010, une rencontre annuelle est organisée avec les «Vaudois de Berne» dont le nombre a progressé d'une année à l'autre. Parmi les thèmes évoqués, l'image de la Suisse sur la scène internationale, les enjeux liés aux télévisions régionales ou encore la perception des réalités vaudoises dans la capitale fédérale. Le faible nombre de Romands et de Vaudois en particulier dans les hautes sphères de l'administration fédérale a également été abordé lors de cette rencontre. Selon une étude, sur les septante cadres de l'administration en contact direct avec un Conseiller fédéral, on trouve dix Romands et trois Tessinois.

Accord sur l'électricité

Les gouvernements cantonaux ont réaffirmé leur soutien à la conclusion d'un accord entre la Suisse et l'UE sur l'électricité, lors de l'Assemblée plénière de la Conférence des gouvernements cantonaux du 28 septembre 2012. Mais le coût politique de cet accord pourrait s'avérer trop important. La réponse à cette question dépend notamment de la manière dont seront organisées à l'avenir les relations institutionnelles générales avec l'UE

Conférence sur les agglomérations

Fondée en 2001, la Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA) a été reconduite le 16 décembre 2011. Son objectif est d'instaurer une collaboration plus étroite entre la Confédération, les cantons ainsi que les villes et les communes et de développer une politique des agglomérations commune. Composée de huit représentants, la délégation vaudoise est conduite par la cheffe du Département de l'intérieur. Le programme 2012-2015 de la CTA poursuit le développement de la politique des agglomérations, qui doit mieux tenir compte des besoins des espaces métropolitains. La CTA se préoccupera désormais aussi de l'intégration des espaces ruraux souvent étroitement imbriqués aux espaces urbains.

Projet de territoire Suisse

Le Projet de territoire Suisse avait été adapté suite à la consultation menée par la Confédération en 2011. Globalement, ce projet défend désormais les mêmes principes que ceux du Plan directeur cantonal. Le statut du document est maintenant défini. Il s'agit d'un document de référence sans prescription contraignante. La mise en œuvre des recommandations qu'il contient reste du ressort des acteurs concernés (Confédération, cantons et communes). Durant la consultation du printemps 2012, le Canton a encore émis des remarques sur la représentation des différents espaces fonctionnels, ou encore sur celle des réseaux de transports publics, en mentionnant notamment le besoin de faire figurer le développement des RER.

Aménagement du territoire

A plusieurs reprises en 2012, le Canton de Vaud s'est déterminé au sujet de modifications de la loi et de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire. Il s'est notamment prononcé sur le contre-projet indirect à l'initiative pour le paysage, les modifications liées à l'initiative relative à la garde des chevaux en zone agricole, sur les résidences secondaires, sur l'introduction d'une même réglementation

pour tous les bâtiments d'habitation hors zone à bâtir, qu'ils soient ou non de nature agricole ou encore sur le transport d'énergie thermique provenant d'exploitations agricoles vers la zone à bâtir.

Médecine hautement spécialisée

Suite à l'entrée en vigueur, en janvier 2009, de la Convention intercantonale sur la médecine hautement spécialisée, la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé a déjà procédé aux attributions, notamment dans les domaines des implants cochléaires, de la protonthérapie, des transplantations, des polytraumatismes graves, des tumeurs rares, des soins intensifs de néonatologie et de la chirurgie complexe. Ces décisions ont été consolidées en 2012. Pour statuer, l'Organe de décision se base sur les recommandations de l'Organe scientifique, composé de 12 experts médicaux, qui évaluent la répartition adéquate en Suisse des prestations médicales hautement spécialisées. Les enjeux liés au choix des sites étant considérables, neuf recours ont été déposés. Au printemps 2012, le Tribunal administratif fédéral a statué dans le cas de l'attribution des transplantations cardiaques par un refus d'entrée en matière. En revanche, le Canton souhaite que la Confédération renonce à l'exigence du cofinancement cantonal pour les mesures écologiques et paysagères.

Hôpitaux : la garantie qualité

Le nouveau financement hospitalier, introduit par la LAMal 2012, comporte l'exigence d'une garantie de la qualité des prestations médicales. Précurseur dans ce domaine, le Canton de Vaud est très actif, notamment par le biais de l'unité cantonale Hygiène, prévention et contrôle de l'infection, par sa participation dans l'Association nationale pour le développement de la qualité dans les hôpitaux et les cliniques, et plus récemment par la mise en place d'un dispositif de surveillance des établissements sanitaires et socio-éducatifs centrée sur la promotion de la qualité et de la sécurité des prestations offertes.

Primes assurance maladie

En 2013, les primes des assurés vaudois augmenteront de 2.2 % en moyenne, ce qui est plus élevé que la moyenne nationale (+1.5 %). Les primes pour les enfants baisseront quant à elles en 2013, comme cela avait déjà été le cas en 2012. Toutefois, les disparités entre les cantons demeurent grandes et pour le Canton de Vaud, il reste primordial que les primes payées en trop par les Vaudois durant plusieurs années leur soient restituées. Ainsi, la Conférence des directrices et directeurs de la santé propose que ce surplus de primes encaissé par les assurances maladie entre 1996 et 2011 soit remboursé aux assurés concernés en puisant dans les réserves. Cette solution est actuellement en examen à la Commission thématique du Conseil des Etats qui se déterminera vraisemblablement durant la session de printemps 2013.

Echanges de données

La Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) et santésuisse, l'association faîtière des assureurs-maladie, ont conclu une convention suite aux travaux sur la teneur et les réglementations concernant l'échange des données pour la réduction des primes. Le groupe de travail avait été institué après l'adoption par le Parlement, en mars 2010, de la modification de la LAMal permettant l'uniformisation de l'échange des données entre les cantons et les assureurs. Le Canton de Vaud va lancer les travaux de développement en janvier 2013 et il sera prêt à échanger avec les assureurs début 2014. La CDS a également consulté les cantons afin de déterminer si un travail de même nature pouvait être conduit pour la prise en charge du contentieux et des primes impayées. Selon ce sondage, il existe majoritairement un besoin de coordination. Toutefois, ce projet ne démarrera pas avant 2014.

Clause du besoin

La réintroduction temporaire de la clause du besoin au 1er janvier 2013, devenue caduque à la fin 2011, a été mise en consultation le 24 octobre 2012. Le Canton de Vaud est favorable à cette mesure, limitée sur trois ans, lui permettant de mettre en œuvre une régulation de l'offre médicale et de mieux maîtriser les coûts de la santé sur son territoire. Il souligne toutefois que cette clause n'est envisageable que dans l'attente d'un outil de régulation plus performant. Il demande par ailleurs au Conseil fédéral d'élaborer, avec les cantons, des dispositions dotant ces derniers de véritables outils de régulation, tels que le propose la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé.

Politique agricole

Le projet de politique agricole 2014-2017 comporte des enjeux considérables: le développement des paiements directs pour la prochaine décennie aura un impact sur le revenu paysan, la portée concrète du principe de souveraineté alimentaire, ainsi que la réussite de la « Stratégie Qualité » mise en place pour la production agro-alimentaire. Le projet fédéral, qui s'est rapproché de la position vaudoise, constitue un dispositif cohérent prévoyant une stabilisation des moyens consacrés à l'agriculture, notamment par le maintien des paiements directs en zone à bâtir et l'augmentation de l'enveloppe financière pour les améliorations structurelles.

L'Etat de Vaud participe au projet Neuropolis de l'EPFL par un engagement financier et par la mise à disposition d'un terrain sur le campus des hautes-écoles UNIL-EPFL.

Neuropolis

Afin de comprendre comment est née l'intelligence humaine, des informaticiens, des mathématiciens, des biologistes et des physiciens de l'EPFL, de l'UNIL, de l'UNIGE et du CHUV sont réunis autour du projet Human Brain pour créer, au moyen d'un supercalculateur, un cerveau artificiel biologiquement précis. Projet majeur pour le développement des neurosciences, Human Brain a lancé sa candidature au programme de soutien à la recherche fondamentale de l'Union européenne, qui met au concours une subvention d'un milliard d'euros. Le Canton de Vaud a marqué son intérêt pour ce programme de grande envergure en allouant une somme de 35 millions de francs et en mettant à disposition un terrain pour la construction du bâtiment Neuropolis qui abritera le cœur de ce projet sur le campus des hautes écoles UNIL-EPFL.

Swissness

Aux Chambres fédérales, les débats portent en particulier sur la définition des catégories de produits ainsi que sur les taux minimaux de composants nécessaires pour arborer le label suisse. Le Conseil d'Etat soutient la définition des différentes catégories proposée dans le projet du Conseil fédéral et se rallie à l'introduction de paliers pour les produits naturels transformés. Finalement, il approuve un taux minimal de 60 % du prix de revient réalisé en Suisse afin que les produits industriels puissent être présentés comme « suisses ». Ce projet est essentiel pour garantir la qualité et l'identité des marques suisses, notamment dans la production agricole. Il permet aussi de protéger la plus-value qu'offre le label suisse et qui se traduit par un prix de vente plus élevé. Le Parlement poursuivra ses travaux en 2013.

Jeux d'argent

Soumis au vote du peuple le 11 mars 2012, le contre-projet à l'initiative « Pour des jeux d'argent au service du bien commun » a été accepté à une nette majorité (87 % des voix). Le Canton de Vaud avait participé activement à la rédaction de ce contre-projet, adopté par les Chambres fédérales en septembre 2011. Un nouvel article de la Constitution fédérale consacre désormais les bénéfices des loteries à la seule utilité publique et l'impôt prélevé auprès des casinos à l'AVS. Sur le plan constitutionnel, il ancre la compétence des cantons en matière de loteries et de paris.

Parc d'innovation

Le Conseil des Etats a décidé, durant la session d'hiver 2012, que le parc d'innovation devait être localisé « dès le début sur plusieurs sites qui forment un réseau et collaborent avec les hautes écoles, dans le respect de l'équilibre entre les régions ». Le principal enjeu de la révision totale de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation réside dans la création d'un parc d'innovation national et dans son implantation. Lors du processus de consultation, le Conseil d'Etat vaudois s'opposait à l'implantation d'un site unique et favorisait la localisation du parc d'innovation sur plusieurs sites rattachés aux Hautes écoles, notamment à l'EPFL. Le Conseil national se saisira à nouveau du dossier en 2013.

Recherche et innovation

Sur pression des cantons universitaires et à l'initiative d'une majorité du Conseil national, le Parlement a décidé, en

septembre 2012, d'augmenter de 157 millions de francs le crédit initial de 23,878 milliards de francs pour la formation, la recherche et l'innovation pour les années 2013 à 2016. Cette augmentation permet de répondre aux effets de l'augmentation du nombre d'étudiants dans les écoles polytechniques et les universités. La forte représentation vaudoise au sein de la commission en charge du dossier a œuvré dans ce sens.

Initiative sur la musique

Le contre-projet à l'initiative sur la musique a été accepté par le peuple suisse le 23 septembre 2012. L'initiative sur la musique avait suscité de fortes réticences dans les cantons, principalement parce qu'elle donnait à la Confédération la compétence d'intervenir directement dans l'organisation de l'enseignement de la musique à l'école obligatoire. Le contre-projet, permettant de tenir compte des objectifs des initiants tout en respectant la souveraineté cantonale en matière d'école obligatoire, a été préparé par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique.

Professions de la santé

Depuis plusieurs années, la formation des infirmières est basée sur deux filières de formation différentes en Suisse romande et en Suisse alémanique. Les cantons romands ont dû se défendre en 2012 tant sur le plan intercantonal que sur le plan fédéral (futur projet de loi sur les professions de santé) contre différentes propositions visant à les contraindre à remettre en question les travaux importants qu'ils ont accompli pour assurer un haut niveau de qualité à la profession d'infirmière. Dans ce contexte, les cantons romands préparent actuellement des règles conventionnelles avec le canton de Berne pour éviter des conflits d'intérêt entre le système alémanique et le système romand par le biais des cantons bilingues.

Gardes-frontière

Les synergies entre la Police cantonale vaudoise et le Corps des gardes-frontière, ainsi que la délégation de tâches de police au Corps des gardes-frontière en matière de circulation routière, de droit des étrangers et de lutte contre les stupéfiants, ont été formalisées par un accord entre le Canton de Vaud et la Confédération, signé en septembre 2012. Cette coopération se concrétise aussi par l'exécution de patrouilles conjointes sur les lacs, les lignes ferroviaires et dans les régions frontalières. Elle favorise l'échange de compétences et d'expériences, ainsi que l'utilisation réciproque de locaux et de matériel technique.

Micropolluants

Une modification de la loi fédérale sur la protection des eaux, passée en consultation entre avril et août 2012, prévoit un financement spécial (taxe) à affectation déterminée, qui permet d'équiper d'une étape de traitement supplémentaire certaines stations d'épuration des eaux usées en Suisse, afin de réduire l'apport de micropolluants dans les eaux. Jusqu'à neuf francs au plus par habitant raccordé et par année alimenteront ce fonds, géré par l'OFEV, utilisé pour indemniser à 75 % les frais de mise en place des installations et équipements servant à éliminer les micropolluants dans les stations d'épuration.

Une quinzaine de stations d'épuration vaudoises seront directement concernées par cette problématique. Une participation cantonale aux coûts induits est également envisagée (horizon 2015-2016). Elle nécessitera une modification de la loi vaudoise sur la protection des eaux (LPEP).

Réseau national de sécurité

Dans le cadre de la politique de sécurité, la Confédération a créé le Réseau national de sécurité. Ce réseau unifie et coordonne les prestations fournies par l'ensemble des acteurs nationaux pour la sécurité de telle sorte que la Suisse puisse réagir, tant sur son territoire que dans les régions étrangères limitrophes à des menaces et des dangers mettant en péril sa sécurité. Afin de mettre à l'épreuve l'efficacité de ce dispositif, c'est-à-dire de tester en pratique la collaboration des partenaires au sein du Réseau, un exercice a été planifié par la Confédération en 2014. Le Canton de Vaud évalue un exercice d'état-major en lien avec le Canton du Valais ayant comme thématique la gestion d'un événement naturel de grande ampleur et d'inclure le Conseil d'Etat pour une partie de l'exercice afin de permettre le traitement des aspects politico-stratégiques à l'échelon du Canton et de la Confédération.

2. Le Canton de Vaud sur la scène intercantonale

Hôpital Riviera-Chablais

Les Grands Conseils vaudois et valaisan ont accepté, en mai 2012, de garantir l'emprunt pour le financement de la construction du nouvel Hôpital Riviera Chablais à hauteur de 293,5 millions de francs, soit un total de 315 millions de francs dont 21,5 millions avaient déjà été accordés en 2009 pour le crédit d'études. Le futur Hôpital disposera d'une capacité de 304 lits pour les soins aigus et de 150 lits pour les deux centres de traitement et de réadaptation, situés à Vevey et à Monthey. Chacun sera doté d'une antenne médico-chirurgicale pour les petites urgences et d'une unité de 12 postes de dialyse ambulatoire. La construction du nouvel Hôpital à Rennaz débutera en 2013, il sera ouvert fin 2016.

Projets d'agglomération

Les projets d'agglomération de Rivelac et du Chablais ont été déposés à la Confédération en décembre 2011. Les résultats de la consultation publique du printemps 2012 ont montré une forte attente dans la mise en œuvre de ce projet et de ses mesures. 2012 représente une année de transition pour ces deux projets. Elle marque le début les travaux relatifs à la mise en œuvre des mesures (coordination générale, études thématiques préalables à leur mise en place) dans l'attente des résultats de l'évaluation de la Confédération (printemps 2013). Dans le projet Chablais, Vaud et Valais poursuivent conjointement leur collaboration initiée en 2008 et financent à part égale les réflexions complémentaires (mandats d'études et assistance technique).

Fin janvier 2012, le conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard et son homologue valaisan Maurice Tornay, en présence de Marc-Etienne Diserens, président du Conseil d'Etablissement Hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais, ont sollicité une garantie d'emprunt de leur parlement respectif. Celle-ci leur a été accordée au mois de mai à l'unanimité des voix.

Plan directeur de la Broye

Le plan directeur régional intercantonal de la Broye est en phase de finalisation; la deuxième consultation des services est achevée et la consultation publique du document adapté est prévue pour le premier trimestre 2013. Les aspects qui nécessitent des ajustements concernent les zones d'activités, l'implantation de grands générateurs de trafic ainsi que la mobilité. Ces thématiques demandent une coordination intercantonale importante qui a prévalu tout au long du processus et sera poursuivie dans la phase de mise en œuvre de son plan directeur par la création d'une structure intercantonale de suivi.

Gymnase intercantonal de la Broye

Au vu de l'importante croissance démographique dans la région de la Broye, les Conseils d'Etat du canton de Vaud et de Fribourg, lors de leur rencontre du 21 novembre 2012, ont réitéré leur souhait d'acquérir une parcelle voisine nécessaire à l'extension du gymnase. Des discussions sont en cours avec la commune de Payerne, propriétaire du terrain.

Assainissement de la Broye

Dans le cadre de travaux de renaturation de la Broye que les cantons de Vaud et de Fribourg ont entrepris conjointement, le ruisseau de Trey a fait l'objet de travaux de revitalisation en 2012. D'autres chantiers tels que la renaturation des rives sud du Lac de Morat et de l'Eau Noire à Avenches sont également en cours. Le Canton de Vaud souhaite ainsi redonner aux différents cours d'eau une fonction sociale et écologique.

Projet du Grand Genève

Le Grand Genève, projet d'agglomération franco-valdo-genevois de deuxième génération, a été déposé fin juin 2012 à Berne, en apportant les précisions nécessaires à la qualification des territoires et des centres, ainsi que leur rôle à jouer dans l'agglomération. Ce projet a développé de manière prépondérante les interactions entre la politique du développement des logements et celle des transports. Pour le Canton de Vaud, le lien entre le canton, la région de Nyon et les communes de ce district a été consolidé pour favoriser l'avancement des mesures liées à ce projet.

Cheffe du Département de l'intérieur, Beatrice Métraux a signé, le 28 juin 2012, avec son homologue genevois François Longchamp et le président de l'Association régionale de coopération du genevois Bernard Gaud, la convention sur le Grand Genève. Près de 300 personnes étaient réunies pour la signature de cet acte qui va contribuer à dessiner le visage de l'agglomération franco-valdo-genevoise.

Harmonisation agricole

La Conférence des chefs de service cantonaux de l'agriculture a mis en place au niveau national une « task force » sur la revitalisation des eaux et sur les impacts agricoles de la nouvelle législation fédérale. En particulier afin d'assurer la protection des surfaces d'assolement touchées et afin d'obtenir de la Confédération une harmonisation et une simplification des prescriptions applicables à l'agriculture.

Nouvelle politique régionale

Les cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève et Jura ont décidé de poursuivre la collaboration intercantonale initiée sous l'égide de la nouvelle politique régionale. Doté de 23,2 millions de francs, le programme 2012-2015 comprend deux axes de développement majeurs: la promotion des industries et des technologies, au travers du renforcement des quatre plate-formes sectorielles existantes et les prestations d'accompagnement à l'innovation. Dans la convention-cadre signée avec la Confédération, le Canton de Vaud assure non seulement une part importante du financement (environ un tiers de la part cantonale) mais il assume également la responsabilité politique et financière du programme pour l'ensemble des cantons de Suisse occidentale.

Greater Geneva Bern area

Créé en janvier 2010, le Greater Geneva Berne area (GGBa), structure de promotion économique exogène de la Suisse occidentale, rassemble les cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Neuchâtel, Genève et Valais. En 2011, le GGBa a contribué à l'implantation d'une cinquantaine de sociétés, dont neuf dans le canton de Vaud. Dès 2012, le GGBa a entamé une prospection dans une série de nouveaux marchés (Asie Pacifique). Les premières évaluations ont confirmé le bien-fondé de cette approche.

Détention pour mineurs

Depuis la première pierre posée en décembre 2011, les travaux de construction de l'établissement de détention pour mineurs à Palézieux suivent leur cours. Le directeur du futur établissement a été nommé et entrera en fonction le 1er février 2013. Sous l'égide du Service pénitentiaire vaudois, il procédera à l'élaboration du concept de prise en charge des mineurs détenus et participera à l'engagement du personnel en vue de l'ouverture échelonnée de l'établissement dès la fin 2013. Répondant aux exigences posées par le droit pénal des mineurs, cet établissement permettra d'accueillir des jeunes filles et garçons des cantons parties au concordat romand et placés par les autorités pénales en exécution de peine ou en détention avant jugement.

Nouvelles places de détention

En juin 2012, le Grand Conseil a adopté à l'unanimité le projet d'extension de la Colonie des Etablissements de la Plaine de l'Orbe (EPO). La création en 2014 de 80 places de détention supplémentaires permettra de désengorger les établissements pénitentiaires. Cela permettra ainsi au Canton de répondre à ses engagements concordataires en matière d'accueil de détenus placés par d'autres cantons dans le cadre de la collaboration intercantonale pénitentiaire.

Plan d'études romand

Après l'adoption du Plan d'études romand (PER) en avril 2010, le déploiement de ce dernier a commencé dans l'ensemble des cantons romands à la rentrée 2011, à l'exception du canton de Vaud qui devait attendre l'issue du scrutin populaire sur la loi scolaire cantonale. Après le vote en faveur de la loi, le PER a été introduite dans l'Ecole vaudoise dès la rentrée 2012. Parallèlement à cette mise en œuvre, la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin travail de manière prioritaire à la mise à disposition de moyens d'enseignements romands, pour accompagner le déploiement du Plan d'étude romand et renforcer ses objectifs de formation.

Haute école pédagogique

La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique a mené des discussions approfondies pour adapter ses règlements de reconnaissance des diplômes d'enseignement afin de tenir compte à la fois des problèmes de relève et de la volonté de la grande majorité des cantons de maintenir le niveau de qualification. En 2012, ces discussions ont mené à l'adoption de dispositions qui définissent les conditions dans lesquelles il est possible d'entrer en Haute école pédagogique sans disposer d'une maturité gymnasiale, ainsi que les conditions auxquelles les Hautes écoles pédagogiques peuvent reconnaître des compétences acquises avant les études pour l'attribution d'un diplôme d'enseignement.

HarmoS

La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique a adopté des standards pour l'ensemble des élèves du pays pour la langue d'enseignement, les langues II et III (allemand et anglais en Suisse romande), les mathématiques et les sciences naturelles. Ces objectifs constituent les points d'orientation pour le Plan d'étude romand. Le Bureau Harmos, au sein duquel le Canton de Vaud est représenté, travaille depuis le printemps 2012 à l'élaboration de bases communes pour des épreuves qui

La validation du projet de 3e correction du Rhône fixe la variante d'aménagement du fleuve de sa source au Léman. Cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement, Jacqueline de Quattro, en compagnie de ses collègues valaisans Jacques Melly et Jean-Michel Cina ainsi que de Gérard Goetz, du Service de l'environnement de la Confédération, a présenté les aménagements validés par les deux gouvernements.

devront permettre de vérifier la réalisation des objectifs communs par les systèmes scolaires cantonaux.

3e correction du Rhône

En mars 2012, les experts neutres mandatés par le Conseil d'Etat valaisan ont admis que seul le projet de la 3e correction du Rhône dans sa variante intégrant l' élargissement du fleuve pouvait être admis, et ceci contrairement au projet dit des communes valaisannes intégrant plutôt des rehaussements ou des approfondissements. Suite à cette décision, l'année 2012 a été consacrée à la préparation du dossier. Ce dossier doit permettre de faire adopter le projet au niveau des plans directeurs cantonaux vaudois et valaisans, de mettre en place les structures du suivi financier, de répondre à quelques problèmes techniques en suspens et finalement de faire valider l'avant-projet de la 3e correction du Rhône par les Conseils d'Etat des deux cantons.

Politique énergétique

La Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie a adopté en mai 2012 un document intitulé « Principes directeurs de la politique énergétique ». Ce document doit constituer un compas de l'action des cantons. Fondé sur cinq principes de base et treize principes directeurs, il place la priorité sur une utilisation plus efficace de l'énergie, qui devra elle-même provenir de manière croissante de sources renouvelables. Ces principes directeurs sont conçus dans une perspective de moyen et long terme et se basent sur une évaluation complète de la situation en 2011 et 2012.

Informatique commune

Afin de mettre en œuvre un système commun de gestion des données, un accord intercantonal de collaboration entre les services de la consommation et des affaires vétérinaires a été signé en 2010 par l'ensemble des gouvernements romands. Cette démarche est le premier élément des avantages attendus de la mise en réseau des ces services cantonaux. Le début de l'exploitation de ce système est prévu pour la fin 2012.

Planifications éoliennes

Concernant le site emblématique du Creux-du-Van, les éoliennes prévues sur le territoire vaudois seront placées à une distance de trois kilomètres. En outre, deux mats prévus à La Nouvelle Censière ont été supprimés afin de préserver la ligne de crête depuis le Val-de-Travers. En contrepartie, Neuchâtel accepte que les éoliennes vaudoises au potentiel de production le plus important puissent être érigées indépendamment de ses propres critères de planification. L'accord assure la coordination indispensable à l'approbation des plans directeurs cantonaux des deux cantons et permet à ceux-ci d'aller de l'avant sans recourir à un éventuel arbitrage de la Confédération.

Rencontres gouvernementales

La collaboration intergouvernementale bilatérale est ponctuée par les rencontres régulières des gouvernements cantonaux. Deux rencontres ont eu lieu durant la période concernée par le présent rapport.

Neuchâtel – Les Conseils d'Etat des cantons de Vaud et de Neuchâtel se sont rencontrés le 1er février 2012 à Lausanne pour faire le point sur leurs nombreuses collaborations. Les thèmes principaux discutés à cette occasion ont été ceux de la coordination de la politique éolienne entre les deux cantons, ainsi que l'état des lieux de la collaboration entre les écoles d'ingénieurs d'Yverdon-les-Bains et de Neuchâtel. Conformément à la loi sur l'aménagement du territoire, les cantons de Vaud et de Neuchâtel ont adopté un accord permettant de coordonner la planification directrice de leurs parcs éoliens respectifs. Cet accord permet aux deux cantons d'aller de l'avant sans recourir à un éventuel arbitrage de la Confédération. La collaboration entre les écoles de la HEV et la HE-ARC s'inscrit quant à elle dans le cadre de la HES-SO. Les relations académiques sont particulièrement étroites dans les domaines de l'ingénierie et de l'économie d'entreprise.

Fribourg – La rencontre intergouvernementale entre les cantons de Vaud et de Fribourg a, quant à elle, eu lieu le 21 novembre 2012, au Domaine des Faverges à Saint-Saphorin, vignoble de l'Etat de Fribourg. Les deux gouvernements ont fait le point sur les projets de collaboration en cours et prévus entre les deux cantons. On en dénombre près d'une cinquantaine, ce qui témoigne de la vitalité et du dynamisme de la collaboration entre les deux cantons. Ces projets couvrent de nombreux domaines comme la formation, la santé, la sécurité, l'économie, le développement territorial ou encore l'environnement. Ils touchent toutes les régions limitrophes des deux cantons, que ce soit la Broye, la Glâne ou la Veveyse. Les deux exécutifs entendent poursuivre au cours de ces prochaines années leur étroite collaboration dans un contexte de développement des régions fonctionnelles, soit des espaces de vie des citoyennes et citoyens, dépassant le cadre des frontières cantonales.

Les Conseils d'Etat vaudois et neuchâtelois se sont rencontrés le 1er février 2012 à Neuchâtel: (de g. à d. du 1er rang) François Marthaler, Jacqueline de Quattro, Claude Nicati, Philippe Gnaegi, Pierre-Yves Maillard, Pascal Broulis, Anne-Catherine Lyon, Séverine Despland (chancelière), Béatrice Métraux, Gisèle Ory, Thierry Grosjean et Vincent Grandjean (chancelier).

3. Le Canton de Vaud sur la scène transfrontalière

Maître de cérémonie des festivités du 25e anniversaire du Conseil du Léman qu'il préside, Guy Larmanjat, vice-président du Conseil Général du Département de l'Ain, a dressé le bilan de deux décennies et demi d'échanges franco-suisses autour du Léman.

Les 25 ans du Conseil du Léman

Le Conseil du Léman (CdL) a fêté ses 25 ans d'existence le 30 juin 2012, sur le site du CERN et dans le parc du Château de Prévessin-Moëns, en France. Les bonnes relations franco-suisses ont été célébrées en présence des élus des cinq entités membres de cet organe de coopération transfrontalière. A savoir, pour la partie française, les Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et, pour la partie suisse, les Cantons de Genève, du Valais et de Vaud. Fêter les 25 ans du Conseil du Léman offrait également l'occasion de renforcer la visibilité de l'institution auprès du grand public. Le Conseil du Léman est une instance à l'écoute des citoyens suisses et français. Il soutient des projets qui touchent leur vie quotidienne. Depuis le 19 février 1987, le Conseil du Léman promeut les relations transfrontalières, initie et soutient des projets de coopération franco-suisses sur le Bassin lémanique.

En 2012, le Conseil du Léman a consacré plus de 500 000 francs au financement d'actions transfrontalières dans les domaines de l'économie, du tourisme, des transports, de l'éducation, de la culture et du sport. A l' occasion de cet anniversaire, les partenaires du CdL ont souhaité sensibiliser les élus locaux et les porteurs de projets aux actions qui ont vu le jour grâce à cette coopération. Le Conseil du Léman est actif notamment en matière de mobilité. Il élabore et finance le schéma de cohérence lémanique des transports, qui liste les différents projets d'infrastructure de transport d'envergure régionale mis en œuvre au sein de la région lémanique. Ce projet s'appuie sur une vision franco-suisse globale cohérente et propose une planifica-

tion des transports à l'échelle du Bassin lémanique à long terme. Le Conseil du Léman encourage aussi la pratique de la mobilité douce, par son « Tour du Léman ». Ce circuit, futur itinéraire pour les cyclistes, est en cours de préparation au sein de l'instance transfrontalière.

Les élus du Conseil du Léman ont partagé, tout au long de ces 25 années, la volonté de bâtir un destin commun. Une table ronde réunissant des élus et des porteurs de projets a rappelé le rôle du Conseil du Léman ces 25 dernières années et a thématisé les enjeux actuels et futurs de la coopération transfrontalière. Un programme complet d'animations était également prévu à l'occasion de cette journée.

Conférence TransJurassienne

De nombreux projets franco-suisses ont été menés ou sont en cours de réalisation sur le territoire de l'Arc jurassien dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Afin d'encourager des projets pérennes, la Conférence TransJurassienne (CTJ) a mis en place une communauté du savoir, de la recherche et de l'innovation dans l'Arc jurassien franco-suisse. Première étape de cette démarche, un colloque réunissant l'ensemble des acteurs concernés s'est tenu le 8 mars 2012 à Besançon. Des professeurs et chercheurs engagés dans des démarches collaboratives franco-suisses, des responsables des organismes de formation et de recherche, ainsi que des représentants du monde économique et politique ont participé à cet échange. Afin d'identifier un premier cercle de partenaires et de définir le périmètre géographique de cette communauté, une déclaration d'intention signée par les principaux partenaires (17 au total) a été présentée lors du colloque. Un catalogue recensant les principaux projets en cours et à venir a également été présenté lors de cette manifestation. Le défi de la CTJ est à présent de donner corps à cette communauté du savoir et de l'inscrire dans la durée, en créant progressivement des habitudes de travail « en transfrontalier », en soutenant des échanges qui renforceront la confiance entre partenaires universitaires et industriels.

Chablais franco-suisse

Depuis de nombreuses années, les collectivités locales françaises et suisses regroupant les Chablais haut-savoyard, valaisan et vaudois réalisent conjointement divers projets transfrontaliers. Les Chablais coopèrent essentiellement par le biais de plusieurs programmes Interreg. Aujourd'hui, le fort dynamisme de ce territoire transfrontalier génère de nouveaux enjeux. A l'instar de l'Aire de proximité Mont-d'Or/Chasseron de la Conférence TransJurassienne, les acteurs chablaisiens travaillent à la création d'une aire de proximité transfrontalière, qui sera un espace de travail, d'échanges et d'actions sur des thématiques diverses (mobilité, tourisme/loisirs, économie, aménagement et environnement), organisés en groupes de travail, coordonnés et supervisés par un Comité de pilotage réunissant les élus des territoires. Le partenaire suisse de la démarche est l'organisme Chablais région, structure intercantonale valdo-valaisanne, qui regroupe 28 communes et une population de 90 000 habitants.

Interreg

Depuis le début du programme Interreg IV A France-Suisse en 2008 qui finance des projets transfrontaliers, ce sont 85 projets qui ont été acceptés dans les différents domaines soutenus : économie, recherche, formation, aménagement du territoire, services, tourisme et culture. La vie du programme Interreg est rythmée par la tenue, au moins une fois par an, d'un comité de suivi politique qui en assure le pilotage et la mise en oeuvre, et la réunion régulière de comités de programmation au cours desquels sont prises les décisions concernant le financement des projets franco-suisses ayant soumis leur candidature.

La formation professionnelle transfrontalière est essentielle pour l'économie de l'Arc jurassien franco-suisse. Afin d'assurer la qualité de la main d'œuvre et la perpétuation des savoir-faire régionaux, la CTJ sensibilise les apprenants potentiels aux métiers de l'industrie qui n'attirent plus suffisamment les jeunes de part et d'autre de la frontière.

Quelques projets Interreg avec participation vaudoise

Projet d'agglomération franco-valdo-genevoise

2ème génération

Porteurs de projet
France : Arc syndicat mixte
Suisse : Canton de Genève

Le Programme Interreg IV A France-Suisse a pérennisé son appui à la seconde phase du Projet d'Agglomération Franco-Valdo-Genevoise. Les financements publics Interreg soutiennent en particulier les études générales et les études sur de nouveaux périmètres d'aménagements coordonnés d'agglomération (PACA). Ces financements participeront par ailleurs au développement de produits homogènes en matière de projection cartographique, les systèmes étant pour l'instant différents entre France et Suisse. Le Conseil régional du District de Nyon et le Département des infrastructures et des ressources humaines participent au projet.

Eco-OBS

Observatoire d'écoquartiers

Porteurs de projet
France : CNRS
Suisse : Haute école genevoise du paysage, d'ingénierie et d'architecture (Hépia)

L'objectif est de créer un observatoire d'écoquartiers, en s'appuyant sur une base commune d'outils d'évaluation des projets urbains et en constituant un référentiel pour dynamiser les réflexions sur le développement urbain durable à l'échelle du Bassin lémanique. La Ville de Lausanne et le Département des infrastructures et des ressources humaines participent au projet. Il est envisagé une extension de la démarche et des outils développés sur l'ensemble de la frontière franco-suisse (Bassin lémanique et Arc jurassien).

Minnovarc

Groupe de réflexion et de réseautage

Porteurs de projet
France: Chambre de commerce et d'industrie du Doubs
Suisse: arcjurassien.ch

Face à la pression concurrentielle exercée dans le domaine des microtechniques, le projet Minnovarc renforce le croisement et l'expansion des réseaux de compétences technologiques et de contacts commerciaux, pour que les entreprises et les laboratoires de l'Arc jurassien puissent accroître fortement leurs options en matière d'innovation, de marketing, de projets nouveaux et d'accès à des marchés proches comme plus lointains. Pour soutenir cette action, Minnovarc s'appuie sur quatre instruments: réflexions stratégiques, organisation d'ateliers de travail pour stimuler les collaborations et l'émergence de nouveaux projets dans les microtechniques, diffusion d'information et déploiement d'un méta-portail.

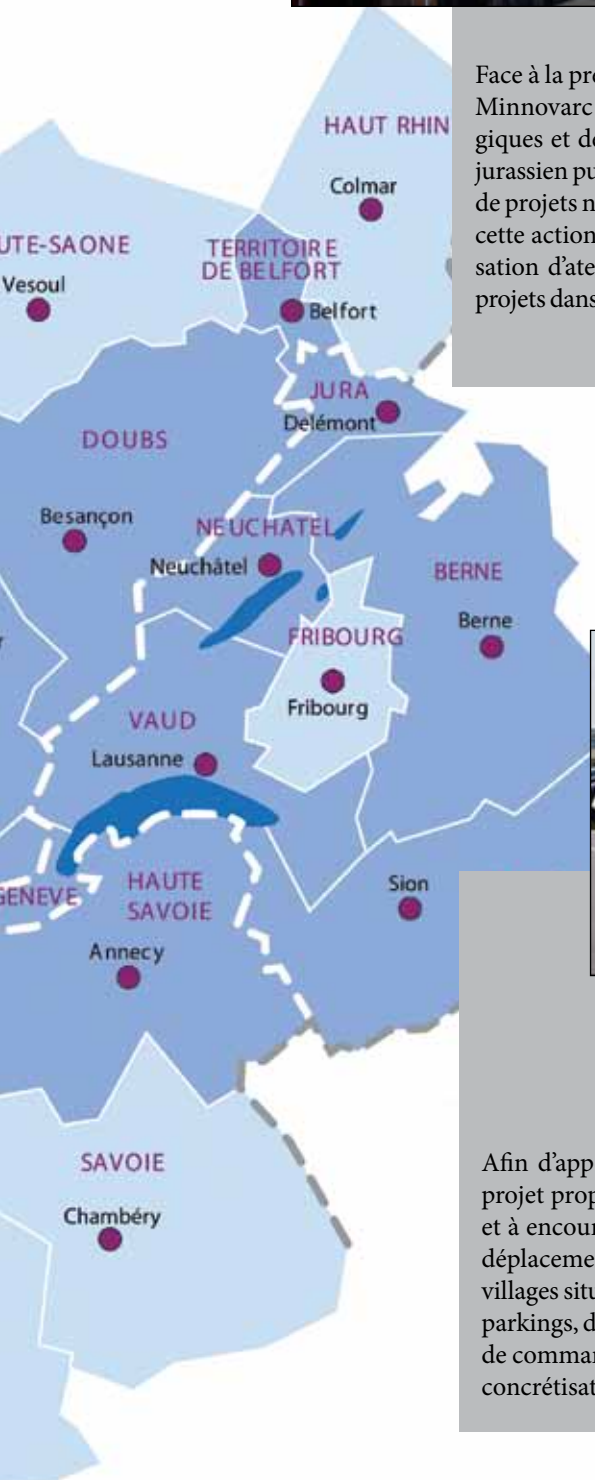

Co-voiturage

Arc Jurassien

Porteurs de projet
France : Parc naturel régional du Haut-Jura
Suisse : arcjurassien.ch

Afin d'apporter une réponse à la problématique de la mobilité transfrontalière, le projet propose de mettre en place une série d'actions visant à sensibiliser les usagers et à encourager la pratique du co-voiturage. Il s'agit de proposer une alternative aux déplacements automobiles individuels, en améliorant le cadre de vie dans les villes et villages situés sur les axes routiers. Les actions suivantes ont été engagées : repérage des parkings, démarches auprès des communes concernées, organisation des groupements de commande, définition du concept de sensibilisation des entreprises et des salariés, concrétisation des actions en entreprises, réalisation des outils de communication.

Le Canton de Vaud développe des collaborations concrètes tout au long de la frontière franco-suisse, en partenariat avec les départements et régions français.

4. Le Canton de Vaud sur la scène internationale

Mission économique au Japon

Une mission économique vaudoise conduite par le chef du Département de l'économie et du sport s'est rendue au Japon en septembre 2012. Elle a permis de nombreux contacts entre acteurs économiques japonais et vaudois. De tels échanges apparaissent fructueux dans la mesure où ils permettent notamment de familiariser les partenaires potentiels avec des habitudes et des pratiques différentes. Cette mission s'inscrit dans le prolongement des déplacements effectués ces dernières années en Russie, en Chine et en Corée du Sud. Leur objectif est de favoriser les investissements dans le canton, ouvrir les marchés délicats aux PME vaudoises (faciliter l'exportation), stimuler les contacts entre acteurs économiques au sein des délégations vaudoises.

Chine et santé publique

Le 14 octobre 2010, un *Memorandum of understanding* a été signé entre la Suisse et la Chine. Il prévoit notamment

Chef du Département de l'économie et du sport, Philippe Leuba est accueilli par le vice-président de la Fédération équestre internationale, Pablo Mayorga, pour la réunion annuelle des fédérations sportives internationales. Cette rencontre s'est déroulée le 12 novembre 2012 à Lausanne, en présence du Conseiller fédéral Ueli Maurer. Elle a réuni les autorités fédérales, cantonales et communales ainsi que le Comité international olympique. Près de 80 personnalités représentant 56 fédérations et organisations internationales installées dans le Canton de Vaud ont répondu à l'invitation du ministre vaudois des sports.

une collaboration en matière sanitaire entre la Province du Jiangsu et l'Etat de Vaud. Dans ce cadre, les réflexions sur les possibilités de collaboration ont abouti à définir, notamment le domaine des maladies transmissibles, la pédiatrie, les médecines traditionnelles et la planification hospitalière comme des secteurs intéressants à développer. La Province du Jiangsu a montré son intérêt pour ces thèmes et cette collaboration devrait être formalisée lors d'un déplacement qu'une délégation vaudoise effectuera en 2013.

CHUV et Chine

Dans le cadre d'une convention prévoyant l'échange de collaborateurs entre l'hôpital universitaire de Shenzhen et le CHUV, son directeur médical a effectué, en septembre 2011, une visite à l'hôpital universitaire de cette province chinoise. En 2012, sept médecins et une infirmière chinois ont effectué un stage de trois mois au CHUV alors qu'une cheffe de clinique anesthésiste a effectué un stage à Shenzhen pour perfectionner ses connaissances en acupuncture dans la perspective d'introduire cette technique au Centre d'antalgie du CHUV. La direction de l'hôpital de Shenzhen a l'intention d'envoyer quatre fois par année une équipe de quatre collaborateurs pour un stage de 3 mois. Une collaboration n'a pas encore été formellement établie avec l'hôpital de Zhenjiang. Toutefois, à l'initiative du chef du service de chirurgie thoracique et vasculaire au CHUV, des médecins chinois sont accueillis au CHUV pour des échanges de compétences appréciés de part et d'autre.

Fédérations sportives

Sous l'égide de la Métropole lémanique, l'Office des affaires extérieures et le Service de l'éducation physique et du sport pour le Canton de Vaud d'une part et le Centre d'accueil de la Genève internationale et la Mission suisse auprès des Nations unies d'autre part, ont développé une collaboration par le biais d'un groupe de travail afin de favoriser un rapprochement entre les fédérations sportives internationales établies dans le Canton de Vaud et les organisations internationales sises dans le Canton de Genève. En 2012, le groupe de travail s'est attaché à lancer le premier volet de cette collaboration par la création puis la mise à disposition auprès des acteurs concernés d'un « Who is who ».

Sport international

Hormis les manifestations sportives annuelles qui font le renom de Lausanne et du Canton de Vaud en Suisse et à l'étranger (Athletissima, Marathon de Lausanne, Tour de Romandie, etc.), deux manifestations d'une envergure particulière se sont déroulées en 2012. Lors des championnats du monde de Course d'orientation, plus de 2000 participants, dont beaucoup venaient de l'étranger, ont pris part aux épreuves populaires organisées en marge des compétitions réservées à l'élite. En septembre, Lausanne a accueilli une étape du Global Champions Tour de saut d'obstacles (hippisme). Les meilleurs cavaliers de la planète ont participé aux divers concours organisés durant quatre jours. Cette compétition devrait désormais être organisée chaque année dans la capitale vaudoise.

Cluster du sport international

La Ville de Lausanne et le Canton de Vaud ont annoncé, en novembre 2012, la création d'un « Cluster du sport international ». Sa vocation sera d'animer un réseau regroupant autour des organisations sportives internationales présentes dans le canton, le monde de la santé, de la recherche, de la formation et des entreprises liées au sport. L'objectif est de créer des synergies et de renforcer l'accueil et la recherche de nouvelles fédérations sportives. Il s'agit également d'organiser des manifestations et des congrès en donnant de la visibilité au statut de «Lausanne, Capitale olympique». Par ailleurs, le Cluster constituera un atout supplémentaire pour la promotion économique. Le Conseil d'Etat soumettra au Grand Conseil un complément au projet de loi sur l'éducation physique et le sport afin de préciser le cadre légal du futur Cluster.

Distinctions culturelles

Le Prix de la relève, d'un montant de 20 000 francs, récompense un talent émergent et au fort potentiel de dévelop-

La romancière Mélanie Chappuis et le jeune acteur Kacey Mottet Klein ont reçu des mains de la ministre de la culture Anne-Catherine Lyon et de la cheffe du Service des affaires culturelles Brigitte Waridel respectivement le Prix de la relève et le Prix culturel vaudois Cinéma 2012.

Anne-Catherine Lyon, cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, Olivier Steimer, président du Conseil de la Fondation de soutien à la Plate-forme pôle muséal et Pascal Broulis, chef du Département des finances et des relations extérieures ont annoncé, le 21 décembre 2012, une nouvelle donation de 10 millions de francs pour le premier bâtiment du projet, appelé à accueillir le Musée cantonal des beaux-arts. Offerte par un mécène résidant dans le canton de Vaud qui a souhaité rester anonyme, cette nouvelle donation s'ajoute aux engagements de la Fondation Damm-Etienne (5 millions), de la Loterie romande (5 millions) et de la Fondation Göhner (1 million).

pement, a été attribué à l'écrivaine Mélanie Chappuis. Le Prix culturel vaudois Cinéma 2012 est pour sa part revenu à Kacey Mottet Klein. Enfin, le Grand prix, d'un montant de 100 000 francs, qui honore une personnalité du monde culturel vaudois ayant enrichi le pays par une œuvre forte et une approche neuve, a été décerné à Katarzyna Gdaniec et Marco Cantalupo (Compagnie Linga).

Le MCBA s'expose à Paris

Provenant en grande partie du fonds du Musée cantonal des Beaux-Arts de Lausanne, plus de 250 œuvres de Félix Vallotton ont été réunies dans le cadre d'une exposition qui s'est tenue de juin à septembre 2012, à la Maison Rouge. A cette occasion, différents contacts ont été développés avec l'Ambassade de Suisse et le Centre culturel suisse de Paris afin de planifier la présentation du projet Plate-forme pôle muséal au SimSitem, salon international des équipements de lieux de culture, et d'une prochaine rétrospective de l'oeuvre de Félix Vallotton, co-organisée par la Fondation Vallotton et le Musée d'Orsay, à voir au Grand Palais de Paris en automne 2013. Cette rétrospective sera ensuite présentée au Musée Van Gogh d'Amsterdam et au Musée Mitsubishi de Tokyo.

Concernant le bâtiment du MCBA, le calendrier de mise en œuvre est pour le moment respecté. La procédure de mise à l'enquête publique du Plan d'affectation du projet Plate-forme pôle muséal touche à sa fin. Sur les 18 oppositions déposées, cinq avaient été retirées, dont celle de Patrimoine Suisse, la principale. Les 13 oppositions maintenues ont été levées le 11 décembre 2012 par le Département de l'intérieur. La prochaine étape décisive se jouera au Grand Conseil lors du débat sur le crédit d'ouvrage puis lors de la mise à l'enquête publique dans le courant 2013. Côté financement, la participation des mécènes privés s'élevait, à fin 2012, à 21 millions de francs, grâce notamment à un don anonyme de 10 millions de francs.

Universités d'été 2012

Les cours d'été de l'Université de Lausanne ont permis cette année à 505 étudiantes et étudiants d' élargir leurs champs de compétences, de se conformer à la diversité des approches dans leurs domaines d'études, de constituer des réseaux académiques internationaux et de leur offrir la possibilité de développer leurs perspectives professionnelles. Neuf hautes écoles vaudoises participent aux échanges internationaux, répartis dans vingt programmes et sur quatre continents. La Suisse, mais également les USA, l'Inde, Singapour, la Chine et l'Australie accueillent des étudiants inscrits dans le cadre des universités d'été portées par le DFJC et les hautes écoles vaudoises. Cette politique a accru la visibilité des hautes écoles vaudoises, leur reconnaissance à l'échelle internationale et contribue au rayonnement du canton de Vaud.

Sommet de Rio

Rio+20, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable a eu lieu en juin 2012. Elle a abouti sur le document « The future we want ». La Suisse a participé activement à l'ensemble des négociations par le biais de sa délégation qui a été élargie à la société civile. Dans ce cadre, la Conférence suisse des directeurs cantonaux des

travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement a désigné la cheffe de l'Unité vaudoise de développement durable du Département des infrastructures et des ressources humaines, pour représenter les cantons. La mise en œuvre des engagements de Rio+20 va s'appuyer sur les collaborations entre la Confédération, les cantons et les communes, qui sont appelés à agir conjointement.

Coopération au développement

Le budget 2012 consacré à la coopération et au développement a permis de cofinancer, par le biais de la Fédération vaudoise de coopération (FEDEVACO), des projets portés par des associations locales.

Le Département de l'économie a ainsi poursuivi le cofinancement d'un projet au Nicaragua visant à augmenter la production agricole (soutien aux entreprises coopératives) et à renforcer la confédération des travailleurs indépendants. Il a également reconduit son appui à la production de coton biologique au Bénin par Helvetas. En République Démocratique du Congo, le département a participé au financement d'un centre de développement rural dans le domaine agricole et de transformation des produits agricoles. Il a par ailleurs soutenu l'accès à des formes de crédits appropriés au Bangladesh ou encore la promotion et commercialisation durable de pins en Bolivie.

• Promotion de la santé

Le Département de la santé et de l'action sociale a notamment financé la promotion de la santé avec les Yanomami (peuple semi-nomade d'Amazonie, Brésil), l'accès au traitement intégral des personnes atteintes du VIH et la formation du personnel de santé (Bolivie) et l'amélioration de la qualité des soins de santé primaire à la clinique de Sershul (Gompa, Tibet). Au Nicaragua, le département a soutenu l'amélioration de la prise en charge médicale et psychosociale de prisonniers, ainsi que la prévention de la violence physique faite aux femmes. Enfin, en Afrique, il a appuyé des initiatives locales de lutte contre l'excision (Mali) et offert assistance aux enfants et femmes survivant(e)s de violences sexuelles (Nord-Kivu, Congo).

En mai 2012, la cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement a signé une convention prévoyant l'octroi à la Fédération vaudoise de développement (FEDEVACO) d'une aide annuelle de 50 000 francs pour une période de trois ans (2012-2014). Le Service des eaux, sols et assainissement est chargé de la supervision de ce soutien, pour des projets concernant la protection des eaux, l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement des eaux usées, le maintient de la fertilité des sols et la gestion des déchets. Le montant prévu pour 2012 a été versé à deux projets d'adduction d'eau potable au Bénin et au Salvador.

• Mission chirurgicale au Bénin

Un accord entre le CHUV, la Fondation Terre des Hommes et le gouvernement béninois donne lieu depuis 15 ans à des missions régulières réalisées au Bénin dans le domaine de la chirurgie pédiatrique. Une équipe de chirurgiens, anesthésistes, ergothérapeutes et orthophonistes a assuré 67 interventions chirurgicales sur site en janvier 2012. Des apports de matériel, en plus de l'important transfert de connaissances aux professionnels béninois et dans leurs instances de formation des chirurgiens pédiatres complètent cette mission en constant développement.

La coopération en chiffres

Pour l'année 2011, la contribution des services de l'administration cantonale se monte à 1 824 654 francs. Si l'essentiel de ce montant provient du DSAS et du DECS, le DFJC et le DIRH contribuent quant à eux sous forme de participation de l'Université de Lausanne (bourses d'études) et de projets de développement dans le domaine scolaire, dont du matériel et des fournitures.

	2009	2010	2011
DECS	541'500	450'000	500'000
DFJC	267'170	357'660	358'906
DSAS	693'924	746'241	938'430
DINF	25'813	29'894	27'317
Total	**1'528'407**	**1'583'795**	**1'824'654**

Visites et rencontres diplomatiques

Le Conseil d'Etat, par délégation ou par son président, a rencontré plusieurs chefs d'Etat et ambassadeurs pour des séances de courtoisie et de travail. Durant la période concernée, lui ont fait l'honneur de leur visite: Son Excellence M. Bronislaw Komorowski, président de la République de Pologne, et son épouse; Son Excellence Mme Roberta Santi, Ambassadeur du Canada en Suisse; Mme Nurdan Bayraktar Golder, Consule général de Turquie à Genève. Pour terminer, la visite d'une délégation de la Province du Jiangsu, Chine, qui a notamment pris part à l'inauguration du Comptoir suisse au Palais de Beaulieu.

Annexe I
Consultations fédérales

Au cours de la période concernée par le présent rapport, les principales consultations concernant des révisions ou adoptions de lois fédérales ont été les suivantes:

Indications géographiques à protéger

Dans sa réponse à la consultation fédérale sur les indications géographiques vaudoises à protéger (liste de référence pour les accords bilatéraux conclus avec des pays tiers), le Conseil d'Etat a défendu la protection des indications emblématiques des régions rurales vaudoises, en relation avec la renommée de leurs produits agricoles transformés ou manufacturés. Il a aussi estimé qu'il était important de mettre en cohérence les accords de réciprocité conclus avec des pays tiers avec la protection légale des appellations viticoles protégées dans le canton de Vaud, en demandant instamment de reprendre dans la liste tous les noms de lieu protégés par la réglementation cantonale sur les vins.

Asile

Le Conseil d'Etat a réagi aux conséquences qu'aurait pour le canton la mise en œuvre du projet fédéral de modification de l' ordonnance 2 sur l'asile relative au financement. Il s'est en effet opposé au modèle proposé par la Confédération pour le calcul des subventions versées aux cantons pour financer la prise en charge des réfugiés et des personnes au bénéfice d'une admission provisoire: dans sa réponse à la consultation fédérale, il a relevé que ce modèle conduirait à une diminution d'environ 4 millions de francs par an du financement fédéral destiné à notre canton.

Loi sur les étrangers

Dans ses grandes lignes, le Conseil d'Etat soutient la révision partielle de la loi fédérale sur les étrangers. Il se réjouit notamment de l'effort d'harmonisation en matière de promotion de l'intégration, et de l'ancrage du principe de réciprocité entre la société d'accueil et le migrant ainsi que de la clarification de la répartition des compétences entre cantons et Confédération. Le gouvernement relève néanmoins la nécessité d'évaluer de manière réelle le surcoût financier et administratif de ces dispositions, de laisser aux cantons une marge d'appréciation quant aux pratiques qui ne correspondraient pas à la réalité locale.

Détention administrative

Dans sa réponse à la consultation sur la révision partielle de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr), le Conseil d'Etat soutient la réintroduction d'un co-financement fédéral pour la création de places de détention administrative. Il demande que cette participation fédérale soit obligatoire et que son taux soit revu à la hausse. Il soutient également le renforcement de l'efficacité des sanctions contre les compagnies aériennes lorsqu'elles violent leur obligation de ne transporter que des personnes munies de tous les documents d'identité et visas nécessaires.

Artistes de cabaret

La modification de l'ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative prévoit la suppression du statut des artistes de cabaret, au motif qu'il n'a pas atteint l'objectif visé (protection face à l'exploitation et à la traite des êtres humains). Le Canton de Vaud a déjà supprimé ce statut en 2007, à l'instar de la moitié des autres cantons.

Ordonnance sur l'élevage

Après avoir pris l'avis des principales organisations de professionnels de l'élevage, le Canton a indiqué à l'Office fédéral de l'agriculture que la révision de l'ordonnance sur l'élevage n'était pas acceptable dans la forme proposée et qu'elle devait faire l'objet d'un nouveau projet à remettre en consultation, avec une entrée en vigueur qui ne peut en aucun cas être envisagée avant 2014.

Hautes écoles

La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a mis en consultation, en été 2012, le projet d'accord sur les hautes écoles qui doit régler la mise en application de la nouvelle loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination entre les hautes écoles (LEHE) d'ici 2016. Sous l'impulsion du Canton de Vaud, les cantons universitaires ont mené d'intenses travaux de préparation pour assurer leurs intérêts dans la gouvernance et les règles de fonctionnement du futur pilotage commun entre la Confédération et les cantons. La

CDIP devrait adopter l'accord dans le courant de l'année 2013 et décider notamment quels cantons siégeront dans le futur Conseil des Hautes Ecoles.

Apprentis sans papiers

Le Conseil d'Etat a émis des réserves vis-à-vis du projet de modification de l'ordonnance fédérale relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA) ouvrant la voie de l'apprentissage aux jeunes sans-papiers ayant suivi leur scolarité en Suisse. Il a notamment relevé l'insuffisance de base légale. Une modification de la loi fédérale sur les étrangers lui semble davantage indiquée.

Sites contaminés

L'avant-projet de modification de la loi sur la protection de l'environnement, découlant de l'initiative parlementaire Fournier, introduit la possibilité d'exiger des garanties financières de la part des responsables de la pollution, afin de couvrir les frais d'assainissement. Ces outils faciliteront aux cantons l'exécution de l'Ordonnance sur les sites contaminés et réduiront pour ces derniers les risques financiers de devoir assumer des coûts de défaillance. Le Conseil d'Etat est favorable à la modification proposée.

Micropolluants

Le Gouvernement salue le projet de modification de la loi sur la protection des eaux et l'introduction d'un financement fédéral pour l'élimination des micropolluants dans les eaux usées. Il regrette que les moyens prévus ne permettent de couvrir qu'une part trop restreinte des coûts induits. Il demande à la Confédération de considérer, par équité de traitement, le financement du traitement de l'azote, dans la mesure où ce dernier est nécessaire pour l'élimination des composés organiques traces.

Protection des témoins

Au mois de mars 2012, le Conseil d'Etat a répondu à une consultation sur le projet d'ordonnance fédérale sur la protection extraprocédurale des témoins, qui prévoit la mise en place d'un service central responsable des programmes de protection. L'ordonnance a pour but de fixer la participation financière des cantons et les frais liés à la prise en charge d'une personne à protéger. La participation du Canton de Vaud est fixée à 102 600 francs par année. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat affirme son opposition à cette participation généralisée.

Crime organisé

Dans le courant de l'été 2012, le Département de la sécurité et de l'environnement a répondu à une consultation de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police concernant une éventuelle modification ou extension des normes pénales contre le crime organisé. Il se dit favorable à l'extension des normes pénales en la matière, pour une meilleur prise en charge de l'activité des groupements criminels, dont les ramifications s'étendent souvent au plan international. Il demande que le Code pénal intègre une véritable définition de la notion de "groupe criminel" et la compétence aux polices cantonales pour initier des enquêtes dans ce domaine.

Ordonnance sur le CO_2

Dans sa réponse à l'audition concernant l'ordonnance sur la réduction des émissions de CO_2, le Conseil d'Etat a relevé que les objectifs pour le secteur des bâtiments étaient très ambitieux et s'avéraient difficilement réalisables, alors que les objectifs dans le secteur des transports apparaissaient trop modestes. Le Conseil d'Etat a relevé avec satisfaction que les dispositions concernant la compensation des émissions de CO_2 des centrales thermiques à combustibles fossiles rendront possible la concrétisation du projet de la centrale de Chavalon.

Protection de la population

Dans le cadre de la révision partielle de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile, le Département de la défense, de la protection de la population et des sports a élaboré un projet de loi permettant de combler ses lacunes. Le Conseil d'Etat a signifié son refus de voir modifier les dispositions légales ayant pour conséquence une diminution des jours d'instruction et d'intervention, la limitation de la possibilité de recourir à la protection civile pour les interventions en faveur de la collectivité et la remise en état ainsi que le délai d'annonce prévu pour cette dernière catégorie. De même, le Conseil d'Etat s'est opposé à ce que la responsabilité des dommages causés à l'assurance perte de gain soit assumée par les cantons lorsque ce sont les régions qui convoquent les astreints.

Les réponses du Conseil d'Etat sont en ligne: www.vd.ch > thèmes > Etat-droit-finances > affaires-extérieures > affaires fédérales > consultations fédérales > réponses du Conseil d'Etat

Annexe II

Conventions intercantonales et avec la Confédération

Hormis les conventions développées dans les parties précédentes, le Canton de Vaud a adhéré aux conventions principales suivantes au cours de la période concernée par le présent rapport :

Exécution des peines

Sous l'égide de la Conférence latine des chefs des départements de justice et police (CLDJP), des accords intercantonaux ont été adoptés et révisés en matière pénitentiaire. Ainsi, deux concordats régissent cette question dans l'objectif d'harmoniser les pratiques dans le domaine de l'exécution des jugements pénaux et d'asseoir les piliers de la collaboration entre cantons. Le premier concerne les détenus adultes alors que le second concerne les mineurs. En adhérant à ces concordats, les cantons s'engagent notamment à mettre à disposition des autres cantons leurs établissements et leur personnel. Depuis octobre 2012, la cheffe du Département de l'Intérieur est à la tête de ces deux concordats.

Ecoles supérieures

La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a adopté le 22 mars 2012 un nouvel accord intercantonal sur les contributions dans les écoles supérieures (AES). Il s'agit d'un accord de financement entre les cantons. A son entrée en vigueur, il réglera le montant des contributions qu'un canton doit verser aux cantons sièges des écoles supérieures que fréquentent ses ressortissants et permettra une égalité d'accès aux offres de formation à l'extérieur du canton. L'accord entrera en vigueur dès que dix cantons y auront adhéré.

Convention HES-SO

Les négociations sur la nouvelle convention HES-SO ont abouti dans le canton de Vaud à la ratification de la convention par le Grand Conseil le 24 avril 2012. La Convention devrait renforcer à la fois la gouvernance de la HES-SO et l'autonomie des écoles, notamment par le biais de plans stratégiques pluriannuels, ce qui correspond aux intentions de la nouvelle loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination entre les hautes écoles (LEHE).

Lutte contre le bruit

Le trafic routier étant l'une des principales sources de nuisances sonores, deux conventions programmes, portant sur un total de 40 millions de francs d'études et de travaux, ont été signées par la Confédération et le Canton de Vaud. Sur les quelque 150 communes vaudoises concernées, une trentaine ont mis en place des mesures de protection (pose de revêtement phonoabsorbant, modération du trafic, paroi antibruit, etc.). Plus de 90 ont lancé leurs études d'assainissement, dont une trentaine ont été finalisées et approuvées par le Conseil d'Etat.

Informatique policière

Le projet HIP a pour objectif à moyen et long terme d'harmoniser les différents systèmes d'information des polices suisses. La Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police a donné son accord à la mise en place du programme HIP en avril 2011. Il a été proposé une répartition des frais à hauteur d'un tiers pour la Confédération et de deux tiers pour les cantons pour financer la structure de programme. Une convention a été rédigée afin de préciser les modalités de fonctionnement de ce projet. Celle-ci a été ratifiée le 23 mai 2012 par le Conseil d'Etat vaudois.

Le Conseil d'Etat peut conclure sans l'approbation parlementaire des conventions intercantonales ou des traités internationaux lorsqu'une telle compétence lui est attribuée par une loi, une convention intercantonale ou un traité international approuvés par le Grand Conseil (art. 21 b al. 1 LOCE). Il est en outre compétent pour conclure seul des conventions législatives de portée mineure (art. 21 b al. 2 LOCE). Selon l'art. 21 b al. 3 LOCE, le Conseil d'Etat renseigne chaque année le Grand Conseil sur les conventions conclues sur la base de cette disposition. Pour la période traitée par le présent rapport, le Conseil d'Etat n'a pas conclu de convention sur la base de cette disposition.

Annexe III

Représentation du Canton de Vaud

au sein des Conférences intercantonales et transfrontalières*

Conférences intercantonales nationales

Conférence	Représentation du Conseil d'Etat à l'assemblée générale	Fonction éventuelle supplémentaire
Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)	Pascal Broulis	Membre du Bureau Président
Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF)	Pascal Broulis	
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)	Anne-Catherine Lyon	Membre du Comité
Conférence universitaire suisse (CUS)	Anne-Catherine Lyon	
Conseil suisse des HES (CHES)	Anne-Catherine Lyon	Présidente
Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)	Béatrice Métraux Jacqueline de Quattro	Jacqueline de Quattro: membre du Comité
Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA)	Béatrice Métraux	
Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)	Pierre-Yves Maillard	Membre du Comité
Conférence des directeurs et directrices cantonaux des affaires sociales (CDAS)	Pierre-Yves Maillard	Membre du Comité
Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement (DTAP)	Nuria Gorrite Philippe Leuba Jacqueline de Quattro	Philippe Leuba: membre du Comité directeur
Conférence suisse des directrices et directeurs des forêts (CDFo)	Jacqueline de Quattro	Présidente
Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (CDEn)	Jacqueline de Quattro	Membre du Comité
Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection civile (CDMP)	Jacqueline de Quattro	
Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP)	Nuria Gorrite	
Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)	Philippe Leuba	
Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDA)	Philippe Leuba	
Conférence spécialisée des membres de gouvernement concernés par la loi sur les loteries et le marché des loteries (CDCM)	Philippe Leuba	Membre du Comité

** au 31 décembre 2012*

Conférences intercantonales de Suisse occidentale et du Tessin

Conférence	Représentation du Conseil d'Etat à l'assemblée générale	Fonction éventuelle supplémentaire
Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)	Pascal Broulis	
Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons romands, Berne et Tessin	Pascal Broulis	
Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)	Anne-Catherine Lyon	
Comité stratégique de la HES-SO	Anne-Catherine Lyon	
Conférence latine des chefs de département de justice et police (CLDJP)	Béatrice Métraux Jacqueline de Quattro	Jaqueline de Quattro: vice-présidente
Conférence latine des chefs des départements compétents en matière d'asile et des migrants (CLDAM)	Philippe Leuba	
Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS)	Pierre-Yves Maillard	
Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement de la Suisse occidentale et latine (CDTAPSOL)	Nuria Gorrite Jacqueline de Quattro Béatrice Métraux	
Conférence latine des directrices et directeurs des affaires militaires et de la protection de la population (CLAMPP)	Jacqueline de Quattro	Présidente
Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO)	Nuria Gorrite	
Conférence romande de la loterie et des jeux	Philippe Leuba	Président
Conférence des chefs de département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)	Philippe Leuba	

Conférences transfrontalières

Conférence	Représentation du Conseil d'Etat à l'assemblée générale	Fonction éventuelle supplémentaire
Conseil du Léman	Pascal Broulis	Membre du Bureau
Conférence Transjurassienne	Pascal Broulis	Co-président (président d'arcjurassien.ch)
Comité régional franco-genevois	Pascal Broulis	Membre du Bureau
Commission internationale franco-suisse pour la protection des eaux du Léman (CIPEL)	Jacqueline de Quattro	
Projet d'agglomération franco-valdo-genevois (Grand Genève)	Béatrice Métraux	Co-présidente du Comité de pilotage